



SAS CGP Ressources Humaines  
14 rue du Bois Fossé  
85300 Challans

Le 03/08/2017

**Objet : Attestation de conformité aux 6 critères du décret Qualité**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer l'attestation de conformité aux six critères du décret qualité, suite à votre demande 03/08/2017 et à l'examen des différentes pièces que vous nous avez adressées.

**Cette attestation de conformité vous permet d'accéder uniquement aux financements de Pôle emploi, sauf décision contraire des autres financeurs soumis au décret. Elle vous permet ainsi de présenter un devis pour une demande de prise en charge de formation individuelle par Pôle emploi (AIF<sup>1</sup> ou POEI),**

Elle est valable jusqu'à votre référencement au catalogue Qualité de Pôle emploi et le cas échéant, de manière permanente, sous réserve d'absence de sanction. Vous trouverez toutes les précisions nécessaires sur l'éligibilité au référencement au catalogue Qualité Pôle emploi dans l'instruction n°2017-16 du 19/04/17 accessible sur <http://www.bo-pole-emploi.org/bulletinsofficiels/home.html>.

Conformément à la politique qualité de Pôle emploi, vous restez soumis à d'éventuels contrôles sur pièces et/ou sur place pour confirmer la conformité effective de votre organisme et de vos formations aux critères qualité établis par le décret.

Vous pouvez consulter la liste complète des organismes de formation qui ont reçu une attestation Pôle emploi de conformité aux critères du décret sur [www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org) (rubrique « open data »/formation).

Les équipes de Pôle emploi sont à votre disposition si besoin sur [formation-qualite@pole-emploi.fr](mailto:formation-qualite@pole-emploi.fr) ou au 09 72 72 00 70

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Directeur Régional  
DIRECTION REGIONALE POLE EMPLOI PAYS DE LA LOIRE**

<sup>1</sup> Il vous suffit pour ce faire de cocher la case « Mon organisme est détenteur d'une attestation de conformité de Pôle emploi et sans procédure de sanction de Pôle emploi en cours » sur le [formulaire AIF-devis](#) ou le [formulaire POEI](#).